

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2018 sous le numéro de dépôt 64332

POMONA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6.567.380 €
3, avenue du Docteur Ténine - 92160 ANTONY
552 044 992 RCS NANTERRE

Extrait de la
DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 17 AVRIL 2018

Le 17 avril 2018 à 14h30, les Membres du Conseil de Surveillance de la Société POMONA, se sont réunis au siège social sur convocation, qui leur en a été faite par Monsieur le Président du Conseil de Surveillance, par lettre en date du 3 avril 2018.

Sont présents et ont élargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN, Président,
- Monsieur Philippe BARBIER, Vice-Président,
- Monsieur Olivier BENOIST,
- Monsieur Joël BERTHY,
- Madame Carole DEWAVRIN,
- Madame Constance DEWAVRIN-LUPINACCI,
- Monsieur Hugues DEWAVRIN,
- Monsieur Patrick DEWAVRIN,
- Monsieur Samuel DEWAVRIN,
- Madame Laurie MAILLARD,
- Madame Laura MITTERRAND.

La totalité des membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard HIGUINEN, Censeur, dûment convoqué assiste à la réunion.

Monsieur Eric DUMONT, Président du Directoire, assiste à la réunion.

Monsieur Jacques-Olivier BOUDIN est désigné comme Secrétaire pour la présente réunion.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

3. Questions diverses.

Le Président indique au Conseil que Monsieur Alain SCHNAPPER a remis sa démission de son mandat de membre du Directoire, cette dernière prenant effet au 10 avril 2018.

Le Conseil prend acte de sa démission de son mandat de Membre du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, que Monsieur Alain SCHNAPPER ne sera pas remplacé dans ses fonctions de membre du Directoire et décide en conséquence de ramener le nombre des membres du Directoire au nombre de membres restés en fonction conformément aux articles 14 et 15 des statuts de la Société. Le Directoire est donc désormais composé de deux membres.

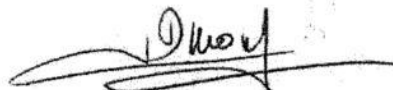
Cette décision, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**
*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un Membre du Conseil.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le 30/05/2018



Eric DUMONT
Président du Directoire